ASSOCIATION JEUNES A VILLE D'AVRAY
12 RUE DE SEVRES
92410 VILLE D'AVRAY
Email : ajavajeunes@gmail.com
Tel : 09.75.82.90.41

Préinscription aux séjours d'été 2027

SÉJOURS EN CORSE | INFORMATION AUX FAMILLES

Bonjour,
Cet été, nous organiserons des séjours d'une semaine en Corse afin de faire découvrir l'Île de Beauté au plus grand nombre de jeunes. Les jeunes voyageront en avion par groupes de sept, accompagnés d'un animateur, pour rejoindre sur place le directeur, qui encadrera chaque groupe. L'hébergement sera organisé dans 2 appartements accueillant trois ou quatre jeunes, avec la présence d'un animateur. Les déplacements sur l'île se feront en minibus.
Afin d'organiser les séjours dans les meilleures conditions, nous vous invitons à préinscrire dès maintenant votre enfant en indiquant, si possible, plusieurs périodes de disponibilité.
Nous veillerons à constituer des groupes équilibrés selon l'âge des participants et la répartition entre filles et garçons. Plus vous indiquerez de disponibilités, plus il sera facile de favoriser la participation de votre enfant.

Dates proposées

- Du 28 juin au 4 juillet 2027 (le brevet des élèves de 3e est annoncé les 25 et 26 juin ; les autres collégiens devraient être libérés à partir du 21 ou du 22 juin).
- Du 4 au 11 juillet 2027.
- Du 11 au 18 juillet 2027.
- Du 18 au 25 juillet 2027.
- Du 25 juillet au 1er août 2027.

Pièces à remettre et acompte

Merci de nous transmettre le bulletin de préinscription dûment complété, une photocopie de la carte d'identité ou du passeport de votre enfant, ainsi qu'un chèque d'acompte de 150 € à l'ordre de l'AJAVA et votre avis d'imposition sur les revenus 2025.
Le chèque ne sera encaissé qu'à partir de janvier 2027. Si votre enfant ne peut pas être inscrit en raison d'un manque de places ou de l'annulation d'un séjour faute de participants, il vous sera restitué.

Paiement, autofinancement et conditions

Le règlement pourra être effectué en plusieurs fois par chèque, en espèces, avec un bon CAF ou avec le Pass 92.
Les jeunes qui le souhaitent pourront participer à la braderie et/ou la fête des étangs organisée en 2027 afin de réduire le coût de leur séjour. Merci de préciser ce choix sur le bulletin de préinscription.
L'AJAVA se réserve le droit de refuser l'inscription d'un jeune dont le comportement au sein de la structure ou dans la commune n'aurait pas été approprié tout au long de l'année.

ASSOCIATION JEUNES A VILLE D'AVRAY
12 RUE DE SEVRES
92410 VILLE D'AVRAY
Email : ajavajeunes@gmail.com
Tel : 09.75.82.90.41

Tarifs des séjours 2027

Tarification selon le quotient familial (QF). Merci de nous fournir l'avis d'imposition sur les revenus 2025.

Quotient familial	QF	Tarif du séjour
< 349 € à 615 €	1	695,00 €
De 615,01 € à 1 170 €	2	755,00 €
De 1 170,01 € à 1 675 € et plus	3	895,00 €
Hors commune	4	1 150,00 €

Modalités de règlement

- Possibilité d'autofinancement (Braderie, Fête des étangs)
- Paiement en plusieurs fois.
- Moyens de paiement acceptés : chèque, espèces, Pass 92 et bon CAF.
- Les familles ayant besoin d'une aide sont invitées à nous contacter.

ASSOCIATION JEUNES A VILLE D'AVRAY
12 RUE DE SEVRES
92410 VILLE D'AVRAY
Email : ajavajeunes@gmail.com
Tel : 09.75.82.90.41

Bulletin de préinscription à nous retourner

SÉJOURS EN CORSE — ÉTÉ 2027

Informations sur l'enfant

Nom de l'enfant :
Prénom :
Date de naissance :
Classe : …….
J'aimerais participer au séjour avec mon ami ou mes amis :……

Choix des dates de séjour

Vous pouvez cocher plusieurs cases afin d'augmenter les chances de participation.

☐ Du 28 juin au 4 juillet 2027
☐ Du 4 au 11 juillet 2027
☐ Du 11 au 18 juillet 2027
☐ Du 18 au 25 juillet 2027
☐ Du 25 juillet au 1er août 2027

Mode de règlement envisagé

☐ Chèque (paiement possible en plusieurs fois)
☐ Espèces
☐ Bon CAF
☐ Pass 92

Participation à la braderie ou fête des étangs (facultative)

Cette participation peut permettre de réduire le coût du séjour (places limitées).

☐ Oui, je souhaite que mon enfant participe à la braderie de mars et/ou de novembre 2027.
☐ Non.

Acompte et confirmation

Un chèque d'acompte de 150 € à l'ordre de l'AJAVA est demandé pour réserver le séjour. Il ne sera encaissé qu'à partir de janvier 2027 et sera restitué si l'enfant ne peut pas être inscrit (manque de places ou annulation du séjour faute de participants).

Date :

Signature du responsable légal :

.....